

**Université Sorbonne Nouvelle
Paris 3**

Cabinet de la Présidence

Procès-verbal du Conseil d'Administration du vendredi 20 février 2009,
séance n° 7

à 9 h 00, formation plénière :

Ordre du jour :

Actualités de l'université :
Plan Campus / Paris Universitas.

1. Mesures financières :
 - Réglementation concernant les frais de mission (prorogation des dispositions jusqu'au 3 avril 2009).
 - Tarifs spécifiques Formation Continue Paris 3.
 - Procédure d'encaissement de droits d'inscription aux Colloques.
2. Statuts vice-Présidents fonctionnels et Présidents de commission.
3. Conventions de partenariat international entre l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et :
 - L'Universita degli studi de Roma tre (Italie).
 - L'Université du Québec à Montréal (Canada).
 - L'Université de la Habana (Cuba).
 - L'Universidade do Estado do Rio de Janeiro – UERJ (Brésil).
4. Convention de partenariat pédagogique entre l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 pour son Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine et l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (Point à ajouter en séance)
5. Questions diverses.

Point n° 1 : Mesures financières.

- Réglementation concernant les frais de mission (prorogation des dispositions jusqu'au 3 avril 2009).

Les dispositions relatives aux frais de mission sont prorogées jusqu'au 3 avril 2009 à l'unanimité.

- Tarifs spécifiques Formation Continue Paris 3.

Les tarifs spécifiques relatifs aux cours conférences organisés par la Formation Continue Paris 3 sont approuvés à l'unanimité, pour l'année universitaire 2008 / 2009, comme suit :

Type d'enseignement	Tarif horaire individuel	Tarif horaire entreprise/PEC
Cours conférences	17 euros	34 euros

Les tarifs spécifiques relatifs aux Cours conférences avec technicien et salle aménagée organisés par la Formation Continue Paris 3 sont approuvés par 19 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, pour l'année universitaire 2008 / 2009, comme suit :

Type d'enseignement	Tarif horaire individuel	Tarif horaire entreprise/PEC
Cours conférences avec technicien et salle aménagée	45 euros	100 euros

Les tarifs spécifiques relatifs aux formations en reprise d'études organisées par la Formation Continue Paris 3 sont approuvés à l'unanimité.

- Procédure d'encaissement de droits d'inscription aux Colloques.

Les droits d'inscription pour le colloque « Le Transgenre : genre et identités sexuelles », qui aura lieu du 22 et 23 mars 2009, fixés comme suit :

- Etudiants : 25 Euros.
- Gratuité pour les étudiants de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3.
- Autres participants : 40 Euros.

sont approuvés à l'unanimité, moins 8 abstentions.

Le Conseil d'Administration demande qu'au moins un enseignant-chercheur de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 soit organisateur de ce colloque.

Les droits d'inscription pour le colloque « Paysages européens et mondialisation », qui aura lieu du 4 au 7 mai 2009, Villa Finally, fixés comme suit :

- Etudiants : 20 Euros.
- Gratuité pour les étudiants de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3.
- Autres participants : 40 Euros.

sont approuvés à l'unanimité, moins 1 abstention.

Les droits d'inscription pour le colloque « Le « new consensus » sur le fascisme est-il adapté à l'Europe centrale et orientale ? De la religion en politique à la religion politiques, ou les voies de charisme dans les sociétés traditionnelles », qui aura lieu du 2 au 3 avril 2009, fixés comme suit :

- Etudiants : 4 Euros.

- **Gratuité pour les étudiants de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3.**
- **Autres participants : 10 Euros.**

sont approuvés par l'unanimité, moins 11 abstentions.

Le Conseil d'Administration demande aux organisateurs de ce colloque de bien vouloir préciser l'intitulé.

Pont n° 2 : Statuts vice-Présidents fonctionnels et Présidents de commission.

Les décharges et primes accordées aux vice-Présidents fonctionnels et les primes transformées en décharges accordées aux présidents de commission sont approuvées à l'unanimité, moins 1 abstention et 3 non participation au vote.

Point n° 3 : Conventions de partenariat international.

La convention de partenariat international entre l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et l'Università degli studi de Roma tre (Italie) est approuvée à l'unanimité.

La convention de partenariat international entre l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et l'Université du Québec à Montréal (Canada) est approuvée à l'unanimité.

La convention de partenariat international entre l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et l'Université de la Habana (Cuba) est approuvée à l'unanimité, moins 2 abstentions.

La convention de partenariat international entre l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et l'Universidade do Estado do Rio de Janeiro – UERJ (Brésil) est approuvée à l'unanimité.

Point n° 4 : Convention de partenariat pédagogique entre l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 pour son Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine et l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales.

La convention de partenariat pédagogique entre l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 pour son Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine et l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales est approuvée à l'unanimité.



M. C. Lemardeley
 Marie-Christine LEMARDELEY